

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 11 septembre 2019 portant modification de la circonscription
des brigades territoriales de Bais et de Mayenne (Mayenne)**

NOR : INTJ1920990A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La circonscription des brigades territoriales de Bais et de Mayenne est modifiée à compter du 1^{er} octobre 2019 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Bais et de Mayenne exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire, dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

H. CHARVET

ANNEXE

| BRIGADE TERRITORIALE | CIRCONSCRIPTION ACTUELLE | CIRCONSCRIPTION NOUVELLE |
|----------------------|--|---|
| Bais | Bais Champgenéteux Hambers Izé Jublains Saint-Martin-de-Connée Saint-Pierre-sur-Orthe Saint-Thomas-de-Courceriers Trans | Bais Champgenéteux Hambers Izé Saint-Martin-de-Connée Saint-Pierre-sur-Orthe Saint-Thomas-de-Courceriers Trans |
| Mayenne | Aron Belgeard Contest Grazay La Bazoge-Montpinçon Mayenne Moulay Parigné-sur-Braye Saint-Baudelle Saint-Georges-Buttavent | Aron Belgeard Contest Grazay Jublains La Bazoge-Montpinçon Mayenne Moulay Parigné-sur-Braye Saint-Baudelle Saint-Georges-Buttavent |